



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Meres au foyer

Question écrite n° 2303

### Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite d'aider les femmes a concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Il souhaiterait connaitre les initiatives qu'elle compte prendre en ce domaine. Il espere en particulier connaitre son point de vue sur l'institution d'un salaire maternel, qui serait verse au cours des periodes ou les femmes renonceraient a l'exercice d'une activite professionnelle, pour se consacrer a l'education de leur enfant.

### Texte de la réponse

Le redressement de notre systeme de protection sociale, de maniere a en assurer la perennisation, constitue actuellement un imperatif pour le Gouvernement, qui a deja mis en place une serie de mesures en ce sens, dans un contexte economique particulierement difficile. Dans ce cadre, l'action en faveur de la famille est au coeur de ses preoccupations. La famille demeure en effet, quelle que soit sa forme, un enjeu central pour l'organisation de notre societe et de son devenir, car elle constitue un maillon essentiel de la cohesion sociale. L'epanouissement de la vie familiale sera pris en compte dans tous les aspects de la politique conduite par le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, dans les differents domaines qui lui ont ete confies, et en particulier les souhaits exprimes par beaucoup de femmes de pouvoir concilier harmonieusement leur role de mere de famille et leurs activites professionnelles. Des etudes sont actuellement en cours, qui devraient aboutir rapidement a la presentation par le Gouvernement, d'une loi cadre qui aura pour ambition de definir une politique globale de la famille. Elle garantira le maintien des moyens de financement de la politique familiale, definira les objectifs du Gouvernement dans ce domaine essentiel pour l'avenir de la nation et proposera des avancees dans les secteurs les plus sensibles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2303

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1597

**Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2318